



CAUMONT
SUR
DURANCE

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 21 mai 2026

ID : 084-218400349-20260216-D014_2026-AR

DECISION MUNICIPALE N° D014/2026

Objet : Adhésion de la commune de Caumont-sur-Durance à la Fondation du Patrimoine –Provence Alpes Côte d’Azur - Délégation de Vaucluse

Le Maire de Caumont-sur-Durance,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2020 portant délégation d’attributions du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu le courrier de Madame Vérane DONGIER, déléguée départementale de Vaucluse présentant la Fondation du Patrimoine et les projets de restauration qui ont vu le jour dans le département de Vaucluse,
- Considérant que la Fondation du Patrimoine œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité,
- Considérant que le patrimoine de proximité constitue le reflet d’un territoire et qu’il constitue un facteur puissant de cohésion sociale,
- Considérant l’importance de mutualiser les énergies et les compétences en adhérant à la Fondation du Patrimoine,

DECIDE

Article 1 : D’adhérer pour l’année 2026 à la Fondation du Patrimoine, Délégation Provence Alpes Côte d’Azur, domiciliée World Trade Center Marseille Provence, 2 Rue Henri Barbusse, 13001 Marseille.

Article 2 : Le montant de la cotisation est fixé par rapport à l’effectif de la commune soit 500 euros.

Article 3 : L’acquittement de la cotisation se fera par mandat administratif selon les références bancaires suivantes :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clef RIB
30003	03010	00037295405	85

IBAN : FR76 3000 3030 1000 0372 9540 585

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l’exécution de la présente décision municipale dont une ampliation sera adressée à :

- La Fondation du Patrimoine Délégation Provence Alpes Côte d’Azur- délégation de Vaucluse,
- Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- Monsieur le Comptable public du Service de Gestion Comptable d’Avignon.

Article 4 : La présente décision du Maire sera insérée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Caumont-sur-Durance,
Le 16/02/2026

Le Maire,
Claude MOREL

